



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, que la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick tiendra, une **CONSULTATION PUBLIQUE** concernant un nouvel élevage porcin sur le territoire. La consultation aura lieu le lundi, 12 avril 2021, à 19 h.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Le 2 mars 2021, une demande de permis en vue de transformer un bâtiment destiné à l'élevage bovin vers un bâtiment destiné à l'élevage porcin a été jugée conforme à la réglementation municipale.
- 2- La Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick tiendra, conformément à l'article 165.4.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une **CONSULTATION PUBLIQUE**. Celle-ci aura lieu le lundi, 12 avril 2021, à 19 h.

L'objectif de cette consultation publique est de recueillir les commentaires des personnes et organismes désirant s'exprimer sur la transformation d'un bâtiment d'élevage de type bovin vers un élevage de type porcin, situé au 689, rang Leclerc à Saint-Rémi-de-Tingwick, afin de déterminer si la délivrance du permis sera assujettie à certaines conditions prévues à l'article 165.4.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Au cours de cette assemblée, le projet sera présenté et une commission accueillera les questions et les commentaires sur ce projet.

Consultation publique par vidéoconférence

Considérant les mesures sanitaires actuelles, cette consultation publique aura lieu par vidéoconférence.

Les citoyens désirant participer à la rencontre devront se rendre sur la page suivante : www.st-remi-de-tingwick.qc.ca pour trouver le lien ZOOM. Ce lien sera disponible le jour même de la consultation publique.

Les citoyens ne disposant pas d'une connexion internet adéquate permettant d'assister à la rencontre en vidéoconférence pourront se présenter à la salle du conseil (1465, rue principale) de Saint-Rémi-de-Tingwick. La consultation y sera diffusée en direct. Cependant, afin de respecter les règles sanitaires exigées par le gouvernement, un maximum de huit citoyens sera admis dans cette salle. Les inscriptions seront donc obligatoires pour participer à la rencontre à la salle du conseil. La période d'inscription sera du 29 mars au 12 avril 2021 inclusivement.

Voici comment procéder pour s'inscrire :

Procédure par courriel :

- Envoyez votre demande d'inscription à l'adresse : info@saint-remi-de-tingwick.qc.ca entre le 29 mars au 12 avril 2021;
- Donnez votre nom complet et le nom de votre accompagnateur, accompagnatrice, le cas échéant ;
- Mentionnez la municipalité ou la ville où vous habitez ;
- Laissez un numéro de rappel.

Procédure par téléphone :

- Faites votre demande d'inscription par téléphone à la municipalité au 819 359-2731 (poste 2) entre le 29 mars au 12 avril 2021 ;
- Donnez votre nom complet et le nom de votre accompagnateur, accompagnatrice, le cas échéant ;
- Mentionnez la municipalité ou la ville où vous habitez ;
- Laissez un numéro de rappel, si vous devez laisser un message sur la boîte vocale.

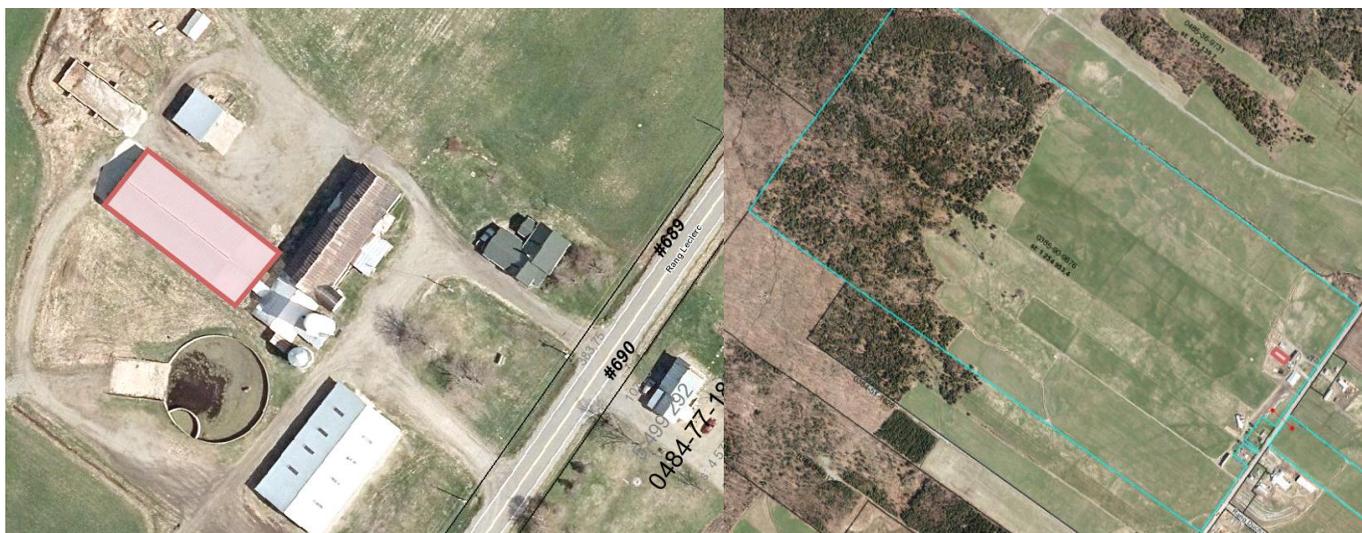
Les personnes et les organismes intéressés pourront faire parvenir leurs commentaires et questionnements, soit par la poste au : 1461, rue Principale à Saint-Rémi-de-Tingwick (Québec) J0A 1K0, ou par courriel à : dg@st-remi-de-tingwick.qc.ca et être reçus au plus tard le 12 avril 2021 à 16 h. Ce sont ces questions qui seront répondues lors de la consultation.

Les commentaires écrits pourront également être reçus séance tenante par la commission ou au bureau municipal jusqu'au 27 avril 2021.

- 3- Les documents produits par le demandeur peuvent être consultés jusqu'au 12 avril 2021 au bureau de la municipalité, situé au 1461, rue Principale à Saint-Rémi-de-Tingwick (Québec) J0A 1K0, sur rendez-vous seulement, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h.
- 4- Le projet consiste à transformer un bâtiment d'élevage de type bovin vers un élevage de type porcin contenant deux-mille (2 000) porcelets, situé sur le lot 5 499 287 cadastre du Québec, au 689, rang Leclerc à Saint-Rémi-de-Tingwick.

Ce projet est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick et a reçu la déclaration de conformité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nécessaire en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Localisation du bâtiment visé : 689, rang Leclerc à Saint-Rémi-de-Tingwick



Bâtiment d'élevage bovin transformé en bâtiment d'élevage de type porcin contenant deux-mille (2 000) porcelets

DONNÉ à Saint-Rémi-de-Tingwick, ce 10 mars 2021.

Anouk Wilsey, directrice générale et secrétaire-trésorière